

[19] Certains prétendent il serait souhaitable de permettre aux universités d'intervenir sur les enjeux socio-politiques de l'heure. Selon ce point de vue, il serait avantageux pour la société que les universités mobilisent leur pouvoir institutionnel et leur prestige social afin d'inciter l'opinion publique à évoluer dans la « bonne » direction.²³

[20] Bien qu'elle soit compréhensible, cette perspective est erronée à plusieurs égards.

[21] Premièrement, un tel raisonnement suppose que les universités, en tant qu'institutions, possèdent la capacité de trouver et de retenir la « bonne » réponse à une question scientifique donnée. Toutefois, rien ne porte à croire que le processus décisionnel des universités en soit capable – bien au contraire.

[22] En tant qu'institutions, les universités ne possèdent aucune expertise scientifique. Lorsqu'elles prennent une décision ou qu'elles rédigent un communiqué, elles n'œuvrent pas dans le cadre d'une discipline ou d'une *Wissenschaft*. Les déclarations et les décisions universitaires officielles sont le produit, non pas d'un processus scientifique, mais d'un processus politique ou administratif, processus qui s'appuie souvent sur des informations très limitées, et qui est forcément soumis à l'influence de tendances ou d'intérêts sociaux puissants.²⁴ Or, c'est justement pour lutter contre de telles influences sur la quête de la vérité que la liberté académique place le chercheur-expert individuel et non l'institution au cœur de la production des connaissances.

[23] Avec tout respect pour les porteurs du projet de la Signature UMoncton, le cas d'espèce illustre parfaitement la nature du problème. La décision d'inclure un engagement en faveur de l'hypothèse de la « décolonisation » ne semble pas découler d'un travail de recherche s'inscrivant dans le cadre d'une discipline ou d'une méthode scientifique particulière. Les documents présentés au Sénat ne décrivent aucun raisonnement relevant

²³ Voir notamment les débats au sein de l'AAUP à ce sujet, décrits dans Robert Post, « The Kalven Report, Institutional Neutrality, and Academic Freedom » (2023) à la p 6 [*Post - Institutional Neutrality*].

²⁴ En outre, comme le souligne Keith Whittington, il n'est pas simple de déterminer qui doit parler au nom de l'université et selon quelles règles. Les départements et les facultés seraient-ils libres de faire des déclarations qui contredisent l'administration centrale ? Le président ou le recteur a-t-il le pouvoir d'agir unilatéralement ou de contredire le sénat ou le conseil d'administration ? Voir en général Whittington, *supra* note 4 aux pp 7-11.

d'une méthode rigoureuse. À notre connaissance, aucune étude qui tenterait de démontrer le bien-fondé de cette hypothèse – de quelque discipline que ce soit – n'a été présentée aux instances appelées à se prononcer sur la question.

[24] Ainsi, l'Université s'apprête à promouvoir une hypothèse relevant de tout un éventail de disciplines – le droit, la science politique, l'histoire, la sociologie, l'administration publique, l'économie, et d'autres – sans avoir entrepris les travaux intellectuels requis pour la valider.

[25] Or, plutôt que de promouvoir la dissémination des « bonnes » réponses au sein de la société, une telle démarche *entrave* la capacité de cette dernière de découvrir la vérité en sapant le bon fonctionnement des universités, et ce, à trois égards :

- Étant associées au pouvoir et au prestige institutionnel de l'université, les prises de position institutionnelles exercent un effet paralysant (un « *chilling effect* ») sur le discours savant, ce qui a pour effet de saper la vitalité et la rigueur des travaux scientifiques.
- Étant fondées sur un processus décisionnel de nature politique et non scientifique, les prises de position institutionnelles déforment le contenu des débats scientifiques, qui doivent être fondés exclusivement sur les raisons et les preuves mobilisés à l'appui d'une hypothèse, et non sur le pouvoir, l'autorité ou le prestige institutionnels²⁵.
- Enfin, étant fondées sur le jeu des forces politiques et/ou idéologiques au sein de l'instance concernée plutôt que sur une recherche authentique et rigoureuse de la vérité, les prises de position institutionnelles nuisent gravement à la réputation de l'université et des travaux de son corps professoral auprès du public. Elles risquent

²⁵ Voir par exemple *Report of the Advisory Committee on the University of Michigan Principles on Diversity of Thought & Freedom of Expression*, *supra* note 11 aux pp 41-42; *Harvard Statement*, *supra* note 8.

par ailleurs de provoquer un ressac politique ayant des effets très négatifs sur la liberté universitaire.²⁶

[26] Pour un exposé plus complet de ces idées, voir Érik Labelle Eastaugh, « *The Charter, Universities, and Institutional Neutrality* » dans *The Shape of Freedom*, Brian Bird et Derek Ross (dir.), University of Toronto Press (à paraître), disponible sur demande auprès de l’auteur.

²⁶ Voir par exemple la loi « Stop WOKE Act » de la Floride : Becky Sullivan, « With a nod to “1984,” a federal judge blocks Florida’s anti-’woke’ law in colleges », *NPR* (18 novembre 2022) en ligne : <NPR> [<https://www.npr.org/2022/11/18/1137836712/college-university-florida-woke-desantis-1984>] Robert Paul Wolff plaide en faveur de la neutralité institutionnelle pour cette raison : Robert Wolff, *The Ideal of the University*, New York, Routledge, 2017, aux pp 74-75. Voir aussi Whittington, *supra* note 4 aux pp 11-19